

NOTE DE SERVICE

N° 11-031-M9 du 17 juin 2011

NOR : BCR Z 11 00031 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de juin 2011

COMPTES FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL

ANALYSE

Mise en état d'examen des comptes financiers des établissements publics nationaux à caractère administratif et à caractère scientifique, culturel et professionnel au titre de l'année 2010.

Date d'application : 17/06/2011

MOTS-CLÉS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL ; ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ;
ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET CULTUREL ; COMPTE FINANCIER

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 74-070-T2 du 13 mai 1974

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 10-026-M9 du 23 juin 2010

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DRFIP	DDFIP	DOM	COM	EP								

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

*Sous-direction des dépenses de l'État et opérateurs
Bureau CE-2B*

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE : Liste des établissements	6
---	---

Conformément aux dispositions de l'article 187 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité publique, les comptes financiers des établissements publics nationaux à caractère administratif et à caractère scientifique, culturel et professionnel doivent être présentés au juge des comptes en état d'examen.

Les agents comptables sont donc invités à adresser leurs comptes financiers, selon le cas :

- *au bureau CE-1D, contrôle de la qualité des comptes de la Direction Générale des Finances Publiques, 10 rue du Centre, 7^{ème} étage sud, 93196 NOISY-LE-GRAND CEDEX ;*
- au trésorier-payeur général ou au directeur départemental des Finances publiques du département siège de l'établissement.

Les règles d'élaboration, de transmission et de mise en état d'examen des comptes financiers sont rappelées dans l'instruction n° 00-045-M9 du 7 juin 2000 relative à la mise en état d'examen des comptes des établissements publics nationaux.

La stricte application de ces règles est un élément déterminant du jugement des comptes financiers par le juge financier.

La présentation du compte financier sur chiffres des établissements publics nationaux à caractère administratif est décrite dans l'instruction n° 02-085-M9 du 23 octobre 2002.

La présente note de service a pour objet de préciser en annexe, pour chaque établissement ou catégorie d'établissements, le service (trésorerie générale, direction départementale des finances publiques ou bureau du contrôle de la qualité des comptes CE-1B) chargé de la mise en état d'examen.

Cette liste se substitue à celle jointe en annexe à la note de service n° 2010-026-M9 du 23 juin 2010.

Suite aux évolutions de nature variées intervenues depuis cette dernière note,

les nouveaux établissements intégrés sont les suivants :

- Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail créée par le décret n° 2010-719 du 28 juin 2010 ;
- Agences régionales de santé créées par le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 ;
- Centre national de la propriété forestière créé par le décret n° 2010-326 du 22 mars 2010 ;
- École nationale supérieure maritime (ENSM) créée par le décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010 ;
- École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique créée par le décret n° 2009-1642 du 24 décembre 2009 ;
- École normale supérieure de Lyon créée par le décret n° 2009-1533 du 10 décembre 2009 ;
- Établissement public de coopération scientifique Centre val de Loire université créé par le décret du 8 juillet 2010 ;
- Établissement public de coopération scientifique Université Paris Cité créé par le décret n° 2010-108 du 10 février 2010 ;
- Établissement public du musée national Picasso-Paris créé par le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 ;
- Établissement public de Sèvres – Cité de la céramique créé par le décret n° 2009-1643 du 24 décembre 2009 ;
- Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) créé par le décret n° 2009-1641 du 24 décembre 2009 ;
- Institut français du cheval et de l'équitation créé par le décret n° 2010-90 du 22 janvier 2010 ;
- Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice créé par le décret n° 2009-1321 du 28 octobre 2009.

Les établissements supprimés sont les suivants :

Établissements pour lesquels il n'y a pas de compte financier pour l'exercice 2010 :

- École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires dissoute par le décret n° 2009-1642 du 24 décembre 2009 ;
- École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC) dissoute par le décret n° 2009-1641 du 24 décembre 2009 ;
- École nationale vétérinaire de Lyon dissoute par le décret n° 2009-1641 du 24 décembre 2009 ;
- École nationale vétérinaire de Nantes dissoute par le décret n° 2009-1642 du 24 décembre 2009.

Établissements pour lesquels un compte financier 2010 est ou a déjà été confectionné en 2010 (suppression en début ou en cours d'année 2010) :

- Agence française de sécurité sanitaire des aliments dissoute par le décret n° 2010-719 du 28 juin 2010 ;
- Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail dissoute par le décret n° 2010-719 du 28 juin 2010 ;
- Centre d'éducation populaire et de sport d'Ajaccio dissous par le décret n° 2010-108 du 29 janvier 2010 ;
- Centre national professionnel de la propriété forestière dissous par le décret n° 2010-326 du 22 mars 2010 ;
- Centre régional de la propriété forestière dissous par le décret n° 2010-326 du 22 mars 2010 ;
- École nationale d'équitation dissoute par le décret n° 2010-90 du 22 janvier 2010 ;
- Écoles nationales de marine marchande dissoutes par le décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010 ;
- Haras nationaux dissous par le décret n° 2010-90 du 22 janvier 2010.

S'agissant des établissements pour lesquels la mise en état d'examen est effectuée par le bureau CE-1D en charge du contrôle de la qualité des comptes (ex Mission de vérification des comptes de gestion), les contrôles portent soit sur le compte sur chiffres, les pièces générales et les pièces justificatives, soit uniquement sur le compte sur chiffres et les pièces générales.

Dans ce dernier cas, les pièces justificatives afférentes aux titres de recette et aux mandats de dépense sont adressées directement par l'établissement au juge des comptes. Il est rappelé que le procès-verbal de caisse et de portefeuille et l'ensemble des documents justifiant les soldes des comptes de bilan sont des pièces générales.

Après la mise en état d'examen de ces comptes financiers, le service en charge de la mise en état d'examen transfère :

- les pièces justificatives accompagnées de l'inventaire détaillé à la société ARCHIVECO :

153, rue de Guise
02100 SAINT QUENTIN
Contact sur site : Mme Josseline Paintiaux – courdescomptes@archiveco.fr
Téléphone : 03.23.07.56.37 ou 0811.11.36.19
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures

- le compte financier sur chiffres à la Cour des comptes avec copie de l'inventaire détaillé des pièces justificatives envoyés à la société ARCHIVECO.

Les délais des productions des comptes doivent respecter le principe posé par l'article 187 du décret du 29 décembre 1962 précité : les comptes financiers seront transmis par le service qui a procédé à la mise en état d'examen au juge des comptes dès cette opération effectuée, et au plus tard avant l'expiration du dixième mois qui suit la clôture de l'exercice.

Cette procédure ne concerne pas les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel : les pièces justificatives sont conservées par l'établissement, et ne sont pas transférées à ARCHIVECO.

La procédure prévue par l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif au jugement des comptes et à l'examen de la gestion de certaines catégories d'établissements publics nationaux, permettant, par délégation de la Cour, aux chambres régionales des comptes de juger en premier ressort les comptes de certains établissements publics et d'examiner leur gestion doit être suivie pour les comptes de l'année 2010.

LE SOUS-DIRECTEUR
CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION
DEPENSES DE L'ÉTAT ET OPÉRATEURS

FRANÇOIS TANGUY

ANNEXE : Liste des établissements

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-1D, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ACADÉMIE DE FRANCE A ROME		X	
ACADÉMIE DE MARINE		X	
ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER		X	
ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES	X		
AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	X		
AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE		X	
AGENCE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE FRANCE	X		
AGENCE DE LA BIOMÉDECINE	X		
AGENCE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE	X		
AGENCE DE PREVENTION ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES MINIERES	X		
AGENCE DE SANTÉ DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA	X		
AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES	X		
AGENCE NATIONALE CHARGÉE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE, DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS DE SANTE		X	
AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES	X		
AGENCE NATIONALE DES SERVICES A LA PERSONNE	X		
AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES	X		
AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	X		
AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI		X	
AGENCE NATIONALE POUR L'INDEMNISATION DES FRANÇAIS D'OUTRE-MER		X	
AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES	X		
AGENCE NATIONALE POUR LA GARANTIE DES DROITS DES MINEURS	X		
AGENCE NATIONALE POUR LA RECHERCHE	X		
AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	X		
AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER	X		
AGENCE TECHNIQUE DE L'INFORMATION SUR L'HOSPITALISATION	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-1D, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
AGENCES FINANCIÈRES DE BASSIN	X		
AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ	X		
ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE		X	
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE		X	
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG	X		
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION	X		
CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE		X	
CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL		X	
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES		X	
CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIES		X	
CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE	X		
CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES		X	
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES		X	
CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
CASA DE VELAZQUEZ		X	
CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECNIQUE	X		
CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI	X		
CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS	X		
CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITE SOCIALE		X	
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX		X	
CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE DES QUINZE VINGTS	X		
CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES	X		
CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES	X		
CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE	X		
CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU		X	
CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE	X		
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
CENTRE NATIONAL DE GESTION DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE	X		
CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE		X	
CENTRE NATIONAL DE PROMOTION RURALE DE MARMILHAT	X		
CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES	X		
CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES		X	
CENTRE NATIONAL DU LIVRE	X		
CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT	X		
CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	X		
CENTRE TECHNIQUE DU LIVRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	X		
CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DU NORD-EST MIDI-PYRÉNÉES JEAN- FRANÇOIS CHAMPOLLION	X		
CENTRES D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE SPORT	X		
CENTRES RÉGIONAUX DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
CENTRES RÉGIONAUX DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES	X		
CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'ÎLE-DE-FRANCE	X		
CHAMBRE NATIONALE DE LA BATELLERIE ARTISANALE	X		
CHAMBRES DÉPARTEMENTALES D'AGRICULTURE	X		
CHAMBRES RÉGIONALES D'AGRICULTURE	X		
CHANCELLERIES DES UNIVERSITÉS	X		
COLLÈGE D'ÉTAT DES ILES DE WALLIS ET FUTUNA	X		
COLLÈGE DE FRANCE		X	
COLLÈGE ET LYCÉE D'ÉTAT DE L'ILE DE MAYOTTE	X		
CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES	X		
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS	X		
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR D'ART DRAMATIQUE	X		
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE DE LYON	X		
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE DE PARIS	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ÉCOLE CENTRALE DE LILLE	X		
ÉCOLE CENTRALE DE LYON	X		
ÉCOLE CENTRALE DE NANTES	X		
ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES	X		
ÉCOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE	X		
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES	X		
ÉCOLE DU LOUVRE	X		
ÉCOLE FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE D'ATHÈNES		X	
ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME ORIENT	X		
ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME		X	
ÉCOLE GÉNÉRALISTE D'INGÉNIEURS DE MARSEILLE	X		
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION		X	
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE BREST	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE METZ	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-1D, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE SAINT-ETIENNE	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE TARBES	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TECHNIQUES DES INDUSTRIES AGRICOLLES ET ALIMENTAIRES	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLLES DE BORDEAUX	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DU VAL DE LOIRE	X		
ÉCOLE NATIONALE DE FORMATION AGRONOMIQUE DE TOULOUSE	X		
ÉCOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE		X	
ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE	X		
ÉCOLE NATIONALE DE SKI ET D'ALPINISME	X		
ÉCOLE NATIONALE DE VOILE	X		
ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES		X	
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES		X	
ÉCOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG	X		
ÉCOLE NATIONALE DU PATRIMOINE		X	
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE BOURGES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE CERGY	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE DIJON	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE LIMOGES-AUBUSSON	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE NANCY	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRONIQUE ET DE RADIO ÉLECTRICITÉ DE BORDEAUX	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INFORMATIQUE ET POUR L'INDUSTRIE ET L'ENTREPRISE	X		
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE BOURGES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE CAEN	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CÉRAMIQUE INDUSTRIELLE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE LILLE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE PARIS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE RENNES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE DE BORDEAUX	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DE SES APPLICATIONS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA PHOTOGRAPHIE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET D'AÉROTECHNIQUE DE POITIERS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES DE BESANÇON	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE STRASBOURG	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES D'ARMEMENT	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS		X	
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES AVANCÉES		X	
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES D'ALBI-CARMAUX	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-1D, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES D'ALES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE DOUAI	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE NANTES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE LOUIS LUMIÈRE	X		
ÉCOLE POLYTECHNIQUE		X	
ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES		X	
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PLASTURGIE	X		
ÉCOLES D'ARCHITECTURE	X		
ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARTS ET MÉTIERS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME	X		
ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES	X		
ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	X		
ÉTABLISSEMENT D'HOSPITALISATION PUBLIC DE FRESNES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ÉTABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DÉFENSE	X		
ÉTABLISSEMENT DE PRÉPARATION ET DE RÉPONSE AUX URGENCES SANITAIRES	X		
ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE			X
ÉTABLISSEMENT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE DE DIJON	X		
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DE BIENFAISANCE ANTOINE KOENIGSWARTER	X		
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES CONVALESCENTS DE SAINT-MAURICE	X		
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'INSERTION DE LA DÉFENSE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE FINANCEMENT ET DE RESTRUCTURATION		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE FONTAINEBLEAU	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE FRANCE TELECOM		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA MASSE DES DOUANES		X	
ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA PORTE DORÉE- CITÉ NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX CULTURELS	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE RÉALISATION DE DEFAISANCE		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SECURITE FERROVIAIRE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DES FONDS DE PRÉVOYANCE MILITAIRE ET DE L'AÉRONAUTIQUE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DES HARAS NATIONAUX	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CAMPUS DE JUSSIEU		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE D'ORSAY	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DES ARTS ASIATIQUES GUIMET	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU LOUVRE		X	

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-1D, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL PICASSO - PARIS	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU QUAI DE BRANLY	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS	X		
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SEVRES – CITE DE LA CERAMIQUE	X		
ETABLISSEMENT PUBLIC DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE	X		
ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL DE FINANCEMENT DES RETRAITES DE LA POSTE	X		
ETABLISSEMENT PUBLIC PARCS NATIONAUX DE FRANCE	X		
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE	X		
FONDATION CARNEGIE	X		
FONDATION SINGER POLIGNAC	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE	X		
FONDS DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DE LA COUVERTURE UNIVERSELLE DU RISQUE MALADIE (CMU)		X	
FONDS DE RÉPARTITION DES RESSOURCES AFFECTÉES AUX FONDS D'ASSURANCE - FORMATION NATIONAUX DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	X		
FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES			X
FONDS DE SOLIDARITE		X	
FONDS DE SOLIDARITÉ VIEILLESSE		X	
FONDS NATIONAL DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION DE L'ARTISANAT	X		
FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	X		
FOYER DES LYCÉENNES DE PARIS	X		
GROUPE DES ECOLES DES TELECOMMUNICATIONS		X	
INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS	X		
VET AGRO SUP	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX- EN-PROVENCE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE GRENOBLE	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LILLE	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE RENNES	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE TOULOUSE	X		
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE	X		
INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE		X	
INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DÉFENSE NATIONALE		X	
INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE	X		
INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE		X	
INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
INSTITUT FRANÇAIS DE MÉCANIQUE AVANCÉE	X		
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL		X	
INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART	X		
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	X		
INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE	X		
INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ	X		
INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE	X		
INSTITUT NATIONAL DE LA POLICE SCIENTIFIQUE	X		
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE		X	
INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ	X		
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE	X		
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE BORDEAUX	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE CHAMBÉRY	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE METZ	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE PARIS	X		
INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES	X		
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT (AGRO PARIS TECH)	X		
INSTITUT NATIONAL DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE	X		
INSTITUT NATIONAL DU SPORT, DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE	X		
INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-1D, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE NANCY	X		
INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE	X		
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR L'EDUCATION DES JEUNES HANDICAPES ET LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES	X		
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (AGRO SUP DIJON)	X		
INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX	X		
INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	X		
INSTITUT SUPERIEUR DE L'AERONAUTIQUE ET DE L'ESPACE	X		
INSTITUT SUPÉRIEUR DE MÉCANIQUE DE PARIS (SUPMECA)	X		
INSTITUT SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE (AGRO CAMPUS OUEST)	X		
INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	X		
INSTITUTS NATIONAUX DES SCIENCES APPLIQUÉES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION	X		
INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES MAÎTRES ¹	X		
INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL	X		
LYCÉE AGRICOLE DE MAYOTTE	X		
LYCÉE COLLÈGE D'ÉTAT DE SOURDUN	X		
LYCÉE POLYVALENT D'ÉTAT DE NOUVELLE-CALÉDONIE	X		
LYCÉE POLYVALENT D'ÉTAT ET LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	X		
MÉTÉO FRANCE		X	
MUSÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE	X		
MUSÉE DE L'ARMÉE	X		
MUSÉE GUSTAVE MOREAU	X		
MUSÉE JEAN-JACQUES HENNER	X		
MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE	X		
MUSEE NATIONAL DU SPORT	X		

¹ IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
MUSÉE RODIN	X		
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE		X	
OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR	X		
OBSERVATOIRE DE PARIS		X	
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	X		
OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIES ET APATRIDES		X	
OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MÉDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGÈNES ET DES INFECTIONS NOCOSOMIALES	X		
OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS	X		
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	X		
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE		X	
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE		X	
OFFICE UNIVERSITAIRE ET CULTUREL FRANÇAIS POUR L'ALGÉRIE		X	

ANNEXE (suite et fin)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les DDFiP) OU LA DRFiP IDF PARIS	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (BUREAU CE-ID, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
PARCS NATIONAUX ²	X		
UNIVERSITÉ DE NOUVELLE CALÉDONIE	X		
UNIVERSITÉ DE PARIS IV		X	
UNIVERSITÉ DE PARIS VII		X	
UNIVERSITE DE PARIS IX		X	
UNIVERSITE DE PARIS X - NANTERRE		X	
UNIVERSITÉ DE PARIS SUD XI		X	
UNIVERSITÉ DE POLYNÉSIE FRANÇAISE	X		
UNIVERSITÉS (AUTRES) ³	X		
UNIVERSITÉS DE TECHNOLOGIE ⁴	X		
VILLA ARSON	X		

² Parc national du Mercantour, des Pyrénées orientales, des Écrins, des Cévennes, de Port-Cros, de la Vanoise, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane.

³ Les universités (soumises à la M93) transmettent au service chargé de la mise en état d'examen le compte financier sur chiffres accompagné des pièces générales. Les pièces justificatives sont conservées par l'établissement.

⁴ Universités de Belfort-Montbéliard, de Compiègne et de Troyes.

ISSN : 0984 9114